



Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le

SLO 51

ID : 033-213300700-20220901-2022_49-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1ER SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le Premier septembre, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 août 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ

Etaient absent excusé : Chantal BOURDELAS pouvoir Magali LARAPIDIE, Audrey JOLLY pouvoir Didier PHOENIX, Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Gilles RODRIGUEZ

Secrétaire de séance : Jacques LASSALLE

DELIB_2022/49_Commande publique

Signature des avenants du marché de la restauration scolaire

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération DELIB_2022/118_Commande publique du 1^{er} mars 2022 portant sur le choix de l'entreprise pour le marché de prestation de service restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Considérant la demande de la société API Restauration concernant la révision exceptionnelle des prix au vu de la situation économique,

Considérant l'avenant n°2 au marché précisant les conditions d'application l'article 3.2 - Modalités de variation des prix du CCAP du 9 juillet 2021,

Considérant l'avenant n°3 au marché précisant les conditions d'application l'article 6.2 - Évènements exceptionnels du CCAP du 9 juillet 2021.

Consécutivement à la forte hausse de prix de nombreux produits, la société API a sollicité la commune de BRACH afin qu'en lieu et place de la révision de prix annuelle prévue à l'article 3.2 du CCAP du 9 juillet 2021 soit appliqué l'article 6.2 - Évènements exceptionnels.

Les discussions qui ont découlées de cette demande nous amènent à valider un nouvel avenant au CCAP du 9 juillet 2021.

Cet avenant a pour objet de mettre en application les modalités de l'article 6.2 - Évènements exceptionnels, prévu au CCAP du 9 juillet 2021 suite à la demande formalisée du contractant reçue par courriel le 11/08/2022.

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le

SLOM 52

ID : 033-213300700-20220901-2022_49-DE

La commune de BRACH a donc décidé d'accorder à la Société API, et en accord avec celle-ci, une augmentation du prix de repas de 3% dans le cadre de la révision de prix prévue au 1^{er} septembre 2022 par application de l'article 6.2 du CCAP du 09/07/2021, qui s'appliquera pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

Les éléments fournis par le titulaire du marché permettant d'établir le caractère exceptionnel de la période 2022-2023, l'article 6.2 vient donc se substituer à l'article 3.2 - modalités « normales » de variation des prix du marché ; l'article 3.2 trouvera cependant à nouveau à s'appliquer à compter de la révision de prix prévue au 1^{er} septembre 2023 pour la période 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

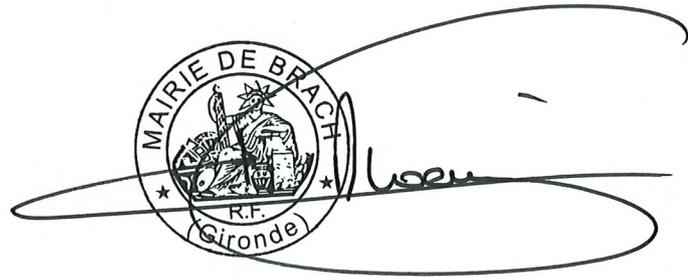
DECIDE à l'unanimité

DE VALIDER l'avenant n°4 au marché à l'entreprise API RESTAURATION permettant de mettre en application les modalités de l'article 6.2

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX

The image shows a circular official seal of the Municipality of Brach, Gironde. The seal features a central emblem with a figure holding a staff and a bundle, surrounded by the text "MAIRIE DE BRACH" at the top and "R.F. (Gironde)" at the bottom. To the right of the seal is a large, stylized handwritten signature in black ink.

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 ***** Fax : 05.56.58.12.97